

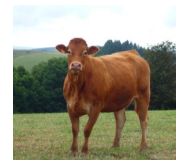


**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Matériel d'identification bovine

Bon de commande 2024 - Var

Tarifs TTC applicables jusqu'au **31 décembre 2024**



Nom :

Adresse :

CP Commune :

Email :

N° d'exploitation : Tél :

A retourner à :

**Ede Régional
Antenne 04-83**
Immeuble Chambre d'Agriculture
66 bd Gassendi
**CS 90117
04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9**

Tél : 04 92 36 62 20 (8h15-12h15)
Email : eder.04-83@paca.chambagri.fr

Réf	Boucles de naissance par paire (un seul choix possible)	Quantité	Prix unitaire TTC	Prix total TTC en €
Boucles sans prélèvement				
VP	Paire de boucles plastiques		2,25 €	
VEH	Paire de boucles électronique* HDX + plastique pince rouge indispensable pour la pose des repères électroniques		3,20 €	
Prophylaxie BVD				
VT	Paire de boucle TST pour biopsie + boucle plastique avec enveloppe matelassée pré affranchie. Pince jaune et noire indispensable		4,60 € hors coût analyse labo	
VTH	Paire de boucle TST pour biopsie + boucle électronique* avec enveloppe matelassée pré affranchie. Pince jaune et noire et pince TTU rouge indispensables		5,65 € hors coût analyse labo	
F98	Frais de commande et de livraison - obligatoire pour toute commande de repères			18,40 €
Autres matériels d'identification				
PP	Pince rouge pour boucles plastiques et électroniques		30,60 €	
POB	Pointeau de recharge pour pince rouge		4,30 €	
PTS	Pince jaune et noire pour boucles à biopsie TST		30,60 €	
PPT	Pointeau de recharge pour pince à biopsie TST		6,35 €	
Total T.T.C. :				€

Date :

PAIEMENT À LA COMMANDE

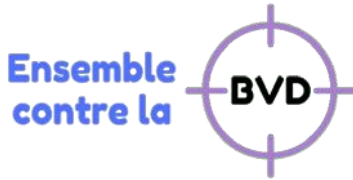
- ◇ par chèque : à l'ordre de Agent Comptable de la C.R.A. PACA.
- ◇ par virement : **merci de joindre l'avis de virement à la commande : en précisant votre n° SIRET et/ ou n° d'exploitation**

Compte Crédit Agricole IBAN : FR76 1130 6000 3001 0205 3605 019
BIC : AGRIFRPP813

Délai de livraison : **4 semaines** après réception du bon de commande

***Si je commande des boucles électroniques, je m'engage à respecter les dispositions ci-dessous :**

- ◇ La boucle électronique doit être posée sur l'**oreille gauche** du veau avec la pince et le pointeau adaptés.
- ◇ L'engagement dans l'utilisation des boucles électronique est **annuel, pour la totalité des veaux à naître**, et renouvelable par tacite reconduction.
- ◇ Les boucles électroniques proposées sont au standard **HDX**. Ce standard a été préféré au standard **FDX**, de technologie plus ancienne et dont la distance de lecture est plus faible, pour un tarif équivalent. Si vous souhaitez quand même obtenir des boucles électroniques en **FDX**, veuillez cocher la case Je souhaite obtenir des boucles en FDX plutôt qu'en HDX.
- ◇ **Si vous souhaitez électroniser la totalité de votre cheptel et poser des boucles électroniques sur des bovins déjà identifiés avec 2 boucles conventionnelles, veuillez nous contacter aux coordonnées ci-dessus.**



Prophylaxie obligatoire : la BVD ou Virus de la Diarrhée Bovine

La Boucle d'identification TST pour les veaux : maillon essentiel du dispositif

Depuis Août 2019, un arrêté ministériel rend obligatoire la recherche de la BVD dans tous les troupeaux de bovins en France. Les veaux infectés permanents (« IPI ») sont le vecteur principal de la maladie (75% des troupeaux des Alpes du Sud ont rencontré le virus au cours des 3 dernières années !). Le moyen le plus simple et le plus précoce de déceler la BVD est le prélèvement d'un trocart de cartilage auriculaire, dès la naissance, au moyen de boucles de prélèvement « Ultra TST ».

Pourquoi acheter des boucles d'identification TST ?

Faire intervenir le vétérinaire à chaque naissance pour réaliser une prise de sang n'est pas envisageable c'est pourquoi il a été choisi la boucle TST. C'est le seul dispositif qui certifie un échantillon prélevé par un éleveur et un acheminement au laboratoire à moindre coût.

Il permet la qualification individuelle à vie de « bovin garanti non-IPI » et la vérification de l'absence de circulation du virus de la BVD dans le troupeau.

Comment sont réalisés les prélèvements et les analyses ?

Une des 2 boucles d'identification permet le prélèvement de cartilage auriculaire au moyen d'une pince spécifique (jaune et noire).

IMPORTANT: Chaque trocart se place dans un tube à glisser dans les nouvelles « enveloppes bleues » préaffranchies, à destination dorénavant du laboratoire vétérinaire départemental du 04 pour les éleveurs du 04 et pour le LVD 83 pour les éleveurs varois. Ces nouvelles enveloppes peuvent contenir jusqu'à 4 échantillons, provenant du même jour de prélèvement. Attention, il est conseillé de poster les échantillons rapidement. **S'il vous reste des anciennes enveloppes T (blanches), il faut les utiliser en priorité.**

Continuons ensemble l'assainissement des troupeaux !

Depuis le lancement de la prophylaxie, une cinquantaine de veau porteurs de la BVD ont été identifiés et gérés permettant de limiter au maximum la diffusion du virus entre les troupeaux. Un très petit nombre d'animaux IPI est responsable de nombreux problèmes sanitaires dans les troupeaux impactés. Il est essentiel de poursuivre le dépistage pour un assainissement efficace.

Pour tous renseignements contactez votre GDS

GDS des Alpes de Haute Provence : 04.92.36.62.29

GDS du Var : 06.14.52.07.94

ou le site internet : gds-paca.org